

*Questions orales*

**M. Deans:** En fait, le ministre affirme que nous avons les pieds et les poings liés, que les chômeurs peuvent s'attendre à rester en chômage pendant longtemps et que ceux qui ont un emploi pour l'instant peuvent s'attendre à tomber en chômage. En somme, c'est ce que dit le ministre: le Canada ne peut rien faire. Le ministre ne peut ignorer qu'il existe un fort courant d'opinion selon lequel des taux élevés ne peuvent que nuire à l'investissement et enrayer la reprise économique, pour peu qu'il y ait vraiment reprise économique.

## LE CHÔMAGE

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, le gouvernement fédéral est-il vraiment obligé de nous faire connaître les mêmes difficultés qu'en 1981, 1982 et durant quelques mois de 1983 en permettant que le nombre de chômeurs passe de 1.5 à 2 ou 2.5 millions de personnes? Est-ce la seule solution que le gouvernement puisse trouver aux problèmes économiques auxquels se heurtent de nombreux Canadiens à l'heure actuelle?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Monsieur le Président, certes pas. Notre politique ne consiste pas à déclarer notre impuissance.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lalonde:** J'ai signalé au député à maintes reprises que nous avons réussi à abaisser le taux d'inflation au Canada, que nous avons augmenté notre productivité et que nous jouissons de l'excédent commercial le plus élevé de notre histoire et que, en fait, nous avons beaucoup accompli en réduisant la marge entre les taux d'intérêt pratiqués au Canada et aux États-Unis. Cela nous a permis d'être beaucoup plus compétitifs, plus productifs et plus efficaces et d'échapper à un chômage encore plus grave qu'à l'heure actuelle.

Nous ne préconisons pas une politique de cherté de l'argent. Nous voulons abaisser les taux d'intérêt autant que possible au Canada. C'est ce que nous tentons de réaliser. Tel est l'objectif de notre politique: abaisser le plus possible les taux d'intérêt tout en favorisant la plus grande croissance possible de l'économie.

**M. Deans:** Le ministre reconnaîtra certes que les taux élevés d'intérêt en 1981, 1982 et 1983 ont aggravé le chômage et multiplié le nombre des faillites de particuliers et d'entreprises, ce qui a bouleversé la vie de près de deux millions de familles au Canada. Le ministre doit également admettre qu'en privant ces gens et d'autres de l'occasion de subvenir à leurs besoins et de faire leur vie comme ils l'entendent, il nie au gouvernement toute responsabilité.

## LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, il me semble qu'il n'est pas déraisonnable de dire que si des taux d'intérêt élevés entraînent inévitablement une augmentation du chômage, des faillites et des saisies hypothécaires et le

bouleversement de l'économie, alors le gouvernement se doit d'adopter une politique différente, une politique favorable à la baisse des taux d'intérêt, une politique digne d'un gouvernement qui assume ses responsabilités, une politique par laquelle le gouvernement du Canada fixera un taux d'intérêt qui sera dans les meilleurs intérêts des Canadiens, au lieu d'adopter automatiquement les taux d'intérêt dictés aux États-Unis, ce qui est néfaste pour les travailleurs, les manufacturiers et les employeurs du Canada.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la tirade du député. Je ne peux que répéter ce que je viens de lui dire: notre politique consiste à avoir le taux d'intérêt le plus bas possible. Voilà la politique du gouvernement. On ne saurait être plus clair. Voilà l'objectif que nous voulons atteindre à tout prix. Je répète encore une fois qu'il est chimérique de croire que le gouvernement pourrait dicter au Canada des taux d'intérêt très inférieurs à ceux qui sont en vigueur aux États-Unis. Je répète que les néo-démocrates seraient les premiers à transférer leurs économies aux États-Unis si cela pouvait leur rapporter davantage qu'au Canada. C'est aussi simple que cela.

\* \* \*

## L'AGRICULTURE

## LA SITUATION DES AGRICULTEURS VERSANT DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

**M. Lee Clark (Brandon-Souris):** C'est au ministre de l'Agriculture que je m'adresse, monsieur le Président. J'espère qu'il sait que la crise très grave que traverse l'agriculture s'envenime de jour en jour. Au moins une cinquantaine d'agriculteurs de ma circonscription de Brandon-Souris ne pourront pas ensemer leurs champs au printemps, en partie à cause des taux d'intérêt élevés. De nombreux agriculteurs du Manitoba et des autres provinces ne peuvent en effet se libérer de l'obligation qu'ils ont contractée envers la Société du crédit agricole de lui verser un intérêt d'au moins 16 p. 100 sur l'argent qu'ils lui ont emprunté. Le ministre et le gouvernement sont-ils donc incapables de venir en aide à ces agriculteurs qui sont agés pour la plupart d'une trentaine d'années, alors que les autres sont dans la quarantaine et même la soixantaine, et qui doivent renoncer à leur exploitation à cause des décisions de politique générale du gouvernement dont il devrait pour toujours avoir honte?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Le député sait sans doute que le gouvernement du Manitoba est en partie responsable de cette situation, monsieur le Président. Ce n'est pas du jour au lendemain que les agriculteurs de cette province en sont arrivés là. L'agriculture est un domaine de juridiction mixte au Canada.